La lettre doit être envoyée à l'adresse suivante :

**His Excellency Mr. Ban Ki Moon
United Nations Secretary-General
UN Headquarters
First Avenue at 46th Street
New York, NY 10017
USA**

**E-mail:** **sgcentral@un.org** **;** **ecu@un.org** **;** **sg@un.org** **UN-NGLS - United Nations Non-Governmental Liaison Service** **info@un-ngls.org**

**LETTRE MODÈLE**

Votre excellence Monsieur Ban Ki Moon
Secrétaire Général des Nations Unies
First Avenue at 46th Street
New York 10017
États-Unies

Monsieur le Secrétaire Général,

Dans cette dernière étape de l’élaboration de votre rapport intitulé « Accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement et à faire avancer le programme de développement des Nations Unies au-delà de 2015 », nous voulons partager les priorités de ceux qui défendent le droit à l’éducation tout au long de la vie comme la clé de la justice sociale et environnemental. Nous avons connaissance de votre engagement exprimé dès l’Initiative Global Education First, alors nous sommes surs le droit humain à l’éducation aura une pace remarquable dans votre rapport final.

Actuellement, il y a 780 millions de personnes analphabètes, dont les deux tiers sont des femmes, 51 millions d’enfants non scolarisés, 240 millions de jeunes qui ont terminé quatre années d’école et ne peuvent pas lire, écrire ou compter. Cette réalité, conjuguée au contexte actuel des crises multiples, rend plus urgent que jamais de revendiquer le caractère de droit fondamental de l’éducation, ainsi que des actions concrètes et immédiates pour garantir ce droit. S’il s’agit de ne « laisser personne derrière », l’éducation et l’apprentissage tout au long de la vie sont des aspects inévitables, car ils représentent le seul moyen d’offrir une opportunité réelle aux personnes pour faire valoir leurs droits et exercer leur citoyenneté d’une forme active.

L’éducation (au-delà du formel) doit maintenir une approche holistique, inclusive et qui contribue à l’élimination des inégalités et la discrimination. Il faut surmonter et prévenir des visions uniquement instrumentistes qui réduisent l’éducation pour servir le marché et la dépouillent de sa fonction transformatrice et critique. Il faut préserver le caractère de bien public de l’éducation, sa nature inclusive nécessaire, sa gratuité et sa qualité. Pour tout ceci il faut que le budget soit suffisant.

Une fonction clé de l’apprentissage des adultes est d’aider les gens à comprendre et à influencer les changements économiques qui les affectent. C’est une nécessité absolue si nous voulons atteindre une approche intégrée de développement durable, avec de la cohésion et de la cohérence.

Nous pensons également que les objectifs doivent être assez ambitieux et larges pour ne pas réduire l’apprentissage à la lecture, l’écriture et les comptes. Les indicateurs doivent surmonter le réductionnisme qui a caractérise les Objectifs du Millénaire et doivent aller plus loin de l’éducation primaire. Dans ce sens, nous espérons que les nouveaux indicateurs fassent référence au dimensions fondamentales du droit à l’éducation, tel comme sa gratuité, un niveaux minimum de financement, l’existence d’un nombre suffisant des professeurs préparés et le dépassement de toute forme de discrimination dans et dès l’éducation. Au même temps, il est indispensable que l’éducation des adultes et des jeunes soit présent dans les indicateurs, y compris le dépassement de l’analphabétisme des ces sujets de droit. De cette façon, les indicateurs refléteraient les fins les plus importants de l’éducation: le développement plein de la personnalité humaine, sa préparation pour le travail décent, pour l’exercice de la citoyenneté et pour la convivialité pacifique, comme c’est signalé sur la Déclaration Universel des Droits Humains.

Nous sommes d’accord l’éradication de l’extrême pauvreté et la faim d’ici 2030 est un impératif éthique pour toutes les nations du monde, pour la communauté internationale et le système des Nations Unis. Mais ceci n’est pas possible sans aller aux causes profondes de ces maux ainsi que de la violence et des inégalités. Ainsi, le but du Programme de Développement post-2015 doit être la réalisation des Droits Humains, la justice et la dignité. Pour y parvenir, la réalisation pleine du droit à l’éducation, l’apprentissage tout au long de la vie et l’éducation des personnes adultes, y compris l’alphabétisation des femmes et des filles, sont indispensables.

Nous proposons donc d'inclure les recommandations suivantes dans le rapport :

1. Le droit à l'éducation et à l'apprentissage tout au long de la vie doit être reconnu.

Nous croyons à des politiques de reconnaissance, de justice et d'inclusion pour le développement d'une vie pleine pour toutes les personnes. Les États sont tenus de garantir ce droit pour tous les gens de façon égale et sans discrimination selon la race, l'origine ethnique, le sexe, l'âge, le sexe et le statut économique. La privatisation qui considère l'éducation comme une marchandise doit être éradiquée, de même que les conditions macro-économiques qui sapent l'investissement dans l'éducation. Les mécanismes internationaux de surveillance et de suivi des engagements pris lors de la CONFINTEA VI sont essentiels pour penser à l'après-2015.

2. L'éducation des jeunes et des adultes (EJA) est essentielle pour lutter contre la pauvreté et la violence (sexe et génération), pour atteindre une plus grande égalité et aborder les crises mondiales alimentaire, de l'énergie, de l'environnement et financière, pour la paix. La violence silencieuse de l'inégalité économique, sociale et culturelle est inacceptable. L'égalité des chances doit être une préoccupation centrale dans la réorientation de l'apprentissage et l'éducation des jeunes et des adultes, en mettant l'accent sur l'éducation des femmes.

3. L'alphabétisation et l'apprentissage tout au long de la vie sont des éléments essentiels des Objectifs du Millénaire pour le développement qui devraient être incorporés dans le droit à l'éducation et articulés à d'autres actions et politiques intersectorielles. L'éducation des jeunes et des adultes, y compris l'alphabétisation, doit être clairement prioritaire dans les cadres internationaux et les politiques gouvernementales nationales. Les États et les organisations internationales doivent démontrer une volonté politique claire et augmenter l'allocation des ressources à l'EJA, s'engager dans la formation des enseignants et des professionnels qualifiés dans ce domaine et assurer des conditions de travail appropriées.

4. Il est essentiel d'opter pour des approches pédagogiques qui lient l'éducation à la transformation pour la justice sociale et environnementale. Ainsi, l'Éducation populaire devient pertinente, dont la méthodologie, la vision de la citoyenneté, l'articulation de l'apprentissage avec l'environnement, l'autonomisation des acteurs sociaux a donné la vitalité à l'alphabétisation, à l'EJA, à l'éducation liée à la vie et à d'autre types de développement avec une perspective durable et interculturelle.

5. Promouvons le multiculturalisme, l'égalité, l'égalité des sexes, le lien entre la citoyenneté et la démocratie, le soin et la réaction en harmonie avec la nature, l'élimination de toutes les formes de discrimination, la promotion de la justice et la construction d'une culture de la paix et la résolution non-violente des conflits.

Il faut l'ACTION pour avoir des cadres juridiques et des politiques, des structures et des mécanismes de gouvernance, ainsi que des mécanismes internationaux de surveillance et de suivi des engagements pris, clairs et appropriés, afin d'assurer le droit à l'éducation pour toutes les personnes.

En vous remerciant à l'avance de votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Signature :
Organisation :
Date :